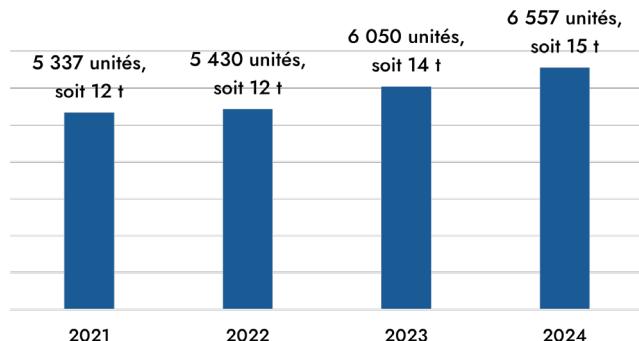


LA FILIÈRE DES PETITS APPAREILS EXTINCTEURS (PAE)



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2024)

Evolution annuelle des quantités collectées en Pays de la Loire :



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



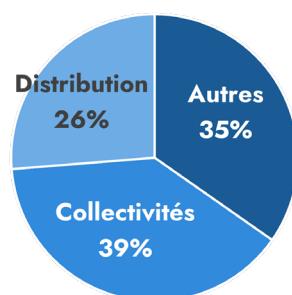
Ecosystem est en charge de la collecte et du traitement des petits appareils extincteurs (PAE). Ces produits correspondent à la catégorie 2 des déchets diffus spécifiques (DDS). Ecosystem a été ré-agréé par les pouvoirs publics en 2023 pour une **période de 2 ans** (2023 - 2024). Depuis 2025, c'est l'éco-organisme EcoPAE qui est agréé pour une période de 3 ans. Les objectifs nationaux fixés sur les petits appareils extincteurs sont tels que le **taux de collecte** doit atteindre **21% en 2024** puis **25% en 2025** et le **taux de recyclage est fixé à 45% en 2024**.

LES CANAUX DE COLLECTE

Les extincteurs concernés par la filière peuvent être à **poudre** ou à **mousse**, et sont **inférieurs à 2 kg ou 2 litres**.

Ces appareils sont utilisés aussi bien par les professionnels que les particuliers.

La répartition des quantités collectés en Pays de la Loire par canaux de collecte est présentée dans le graphe suivant.



FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

Metteurs sur le marché adhérents

Versent une écocontribution

Prend en charge les coûts de collecte et de traitement

Les points de collecte

Contractualisent avec

Missionne des opérateurs de transport qui achemine les déchets vers un centre spécialisé

ecosystem
recycler c'est protéger

LA FILIÈRE DES PETITS APPAREILS EXTINCTEURS (PAE)

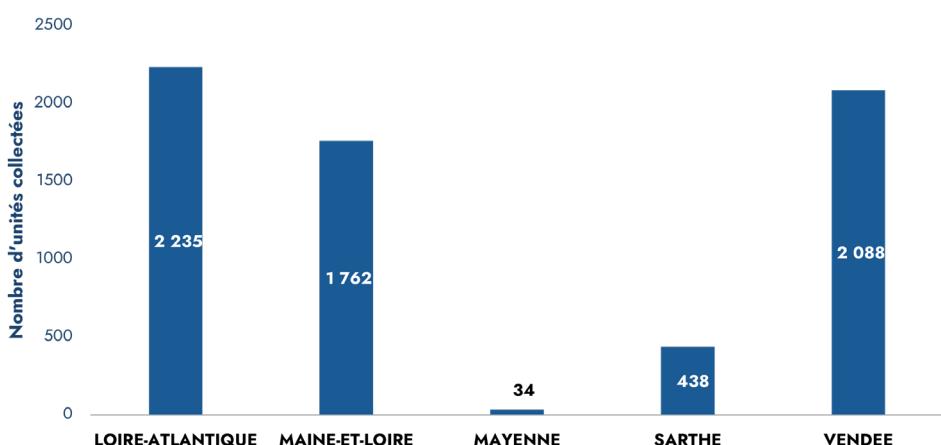


LA COLLECTE DES PAE

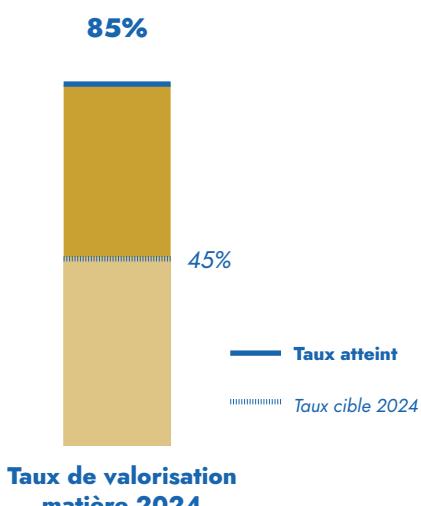
En 2024, **15,4 tonnes** de petits appareils extincteurs ont été collectées en Pays de la Loire, soit l'équivalent de 6 557 unités. Comme chaque année depuis 2021, la quantité collectée augmente : + 507 unités par rapport à 2023. Les tonnages collectés en région représentent 3% des quantités totales collectées en France (527 tonnes).

Le **taux de collecte national** est évalué à **27,8%** (+ 1,9% par rapport à 2023). Pour rappel, l'objectif de collecte est fixé à 25% en 2025, il est donc de nouveau atteint pour l'année 2024.

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES QUANTITÉS COLLECTÉES



LE TRAITEMENT DES PAE



En 2024, le taux de **valorisation matière** des PAE est estimé à **85 %** (constant par rapport à 2023).

Le taux cible de 45% pour 2024 est pleinement atteint en 2024.

Le taux de valorisation matière comprend le recyclage des métaux (36,7%) et la réutilisation - réemploi (48,2%).

Les PAE sont traités dans des centres de dénaturation, les fractions issues de ces traitements (métaux, plastiques, poudres...) sont ensuite transférées dans des sites spécialisés dans la valorisation ou l'élimination.

15% des PAE sont éliminés (enfouissement en installations de stockage).

[ACCÉDER À TOUTES LES FICHES REP DE TEO PAYS DE LA LOIRE](#)



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Le site de Ecosystem](#)

[ADEME - Tableau de bord dynamique](#)

[TEO - Fiche REP 2023](#)

Icons Credits : flaticon.com